



# SAINT-ETIENNE DE-GOURGAS

Procès-Verbal Séance du 20 avril 2026

**Date de la convocation : 14 04 2026**

**Présents :** Mesdames BATACHE Carmen, RUDEL Amandine, AMPOSTA Chloé, AUDRY Océane, KOEHLER Pauline, GROS Sophie, Messieurs REQUI Jean-Luc, BOURGADE Cyril, REVERBEL Olivier, CORROCHANO Daniel, MESCHLER Florian, OLLIER Christian, CAUBEL Jean-Marc, FARRIÉ Nicolas

**Madame GUICHARD Elodie donne procuration à Monsieur BOURGADE Cyril**

**Madame KOEHLER Pauline a été nommée secrétaire de séance.**

## **1- Délégations du Conseil Municipal au Maire**

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le Maire peut par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'assumer certaines compétences relevant de différents domaines ». Rien ne s'oppose cependant à ce que le Maire, dans le cadre des questions diverses ne donnant pas lieu à délibération, expose au Conseil Municipal, pour avis, une affaire ayant fait l'objet d'une délégation.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir 19 points sur les 31 points réglementaires autorisés (voir délibération).**

## **2- Délégations Conseillers Municipaux**

### **- Délégués Ecole communale :**

Titulaires : AUDRY Océane et MESCHLER Florian

Suppléant : RUDEL Amandine

### **- Délégué HERAULT ENERGIES :**

Titulaire : OLLIER Christian

### **- Commission Communale Impôts Directs :**

Proposition de 24 noms

### **- Parc Naturel Régional Grands Causses (PNRGC) :**

Titulaire : GROS Sophie

Suppléant : REQUI Jean-Luc

## **3- Vote des taux 2026**

**Monsieur Le Maire explique** au Conseil Municipal que depuis cette année il est possible de faire évoluer la taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) tout en maintenant les autres taxes (foncier bâti et non bâti à leur niveau actuel). Il est proposé de porter le taux actuel de THRS de 10.90% à 12.64% ce qui génèrera une augmentation globale de 2934€/an.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide de voter les nouveaux taux 2026 incluant la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS).

#### 4- Fongibilité des crédits en M57

Monsieur le Maire explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et de subventions, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. **Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la règle de fongibilité des crédits à hauteur de 7.5%**

#### 5- Budget Primitif 2026

Le Budget Municipal s'équilibre au global à 1 099 307.55€ se décomposant comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	685 093.65€	391 597.55€
Excédent Fonctionnement reporté		293 496.10€
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	685 093.65€	685 093.65€
Investissement	359 600.00€	414 213.90€
Solde Investissement reporté	54 613.90€	
<b>TOTAL Investissement</b>	414 213.90€	414 213.90€
<b>TOTAL Budget 2026</b>	<b>1 099 307.55€</b>	<b>1 099 307.55€</b>

Lors de la présentation des investissements à réaliser, il est demandé l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département pour étudier la faisabilité des travaux énergétiques à réaliser sur le bâtiment école-mairie-bibliothèque : Remplacement chaudière, isolation par l'extérieur et changement de menuiseries.

Il est souligné que cette démarche n'est pas incompatible avec une réflexion plus poussée sur le devenir de cet ensemble bâti école-mairie et bibliothèque.

Les questions de biodiversité et d'écologie feront l'objet de réflexions dans des séances ultérieures, sur présentation de projets concrets, ils pourront être potentiellement ajoutés aux investissements déjà programmés ou intégrer aux dépenses de fonctionnement selon leur nature.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le vote du budget primitif 2026 et autorise le dépôt des demandes de subventions auprès des partenaires financiers.**

#### 6- Modification PR Cirque du Bout du Monde

Monsieur Cyril BOURGADE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rappelle l'éboulement intervenu sur le sentier du « Tour du Larzac méridional » entre la Voie Romaine et La Roque (grande et moyenne corniche). Compte-tenu de la configuration des lieux, des travaux de remise en état ne sont pas envisageables.

Le risque de chutes des blocs déjà décrochés demeure et risque d'atteindre la petite corniche et pose question quant à son accès qui doit faire l'objet d'une prochaine décision.

Compte-tenu de ces difficultés, il est proposé un circuit alternatif (voir carte ci-jointe) qui reprend pour partie le tracé actuel mais évite les corniches jugées dangereuses.

**Après concertation, il est décidé d'accepter** le nouveau tracé qui sera communiqué dans les médias comme nouvelle randonnée labellisée.

**- Questions Diverses :**

Monsieur Le Maire annonce que la plateforme verte sera très prochainement en service et qu'une communication sera lancée à ce sujet pour en expliquer les modalités.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les élèves de l'école iront en sortie scolaire en juin sur les crédits alloués mais non consommés de Noël 2025.

D'un commun accord, il est autorisé l'achat des feux d'artifices pour le 13 juillet 2026.

Après concertation, il est décidé d'octroyer 300€ à l'association du « Théâtre dans la Forêt » pour son activité des mouflets et 200€ à l'association « Culture, Plaisir et Vie » du SIVOM La Rouvière qui viennent se rajouter aux subventions allouées dans le cadre du BP 2026.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

~~Monsieur Jean-Luc REQUI~~



La Secrétaire de Séance,

Madame Pauline KOEHLER